Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260416-DEL_2026_072-DE

VALORISER
PARTAGER
Val d'Ille Aubigné

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
	En exercice :	46
Date d'affichage :	Présents :	46
	Votants :	45

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, JOUAULT Claire, LEGENDRE Bertrand, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence

Absents ayant donné pouvoir :
LAHAYE Denis donne procuration à CADOR Adeline
LEHERISSE Pierre donne procuration à GELY-PERNOT Aurore
TROPEE Mireille donne procuration à BERNABE Valérie
RENAUD Christelle donne procuration à LE MARCHAND Isabelle

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260416-DEL_2026_072-DE

N° DEL_2026_072

Objet **Intercommunalité**
2ème vice-président - Élection

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Pascal GORIAUX au poste de 2ème vice-président.

Il demande si d'autres candidats souhaitent se faire connaître.
Il n'y pas d'autre candidature.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	45
f. Majorité absolue	23

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Pascal GORIAUX	45	quarante-cinq

Vu l'article L 5211-2 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

A PROCLAME Monsieur Pascal GORIAUX 2ème vice-président.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le 16/04/2026
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

